

L'Agora du Conseil est une publication mensuelle du Service du secrétariat général qui présente les principaux dossiers traités par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal.

Les dossiers dont il est question ci-dessous ont été traités à la séance ordinaire du Conseil du 16 décembre 2015, qui s'est tenue au centre administratif de la Commission scolaire.

- **Fusion des écoles Saint-Jean-Vianney et Marie-Rollet**

Des représentants des conseils d'établissements et des enseignants des écoles Saint-Jean-Vianney et Marie-Rollet se sont présentés pour demander au Conseil des commissaires de ne pas procéder à la fusion de leurs écoles et de privilégier plutôt un projet de partenariat entre les deux écoles. La présidente de la Commission scolaire a expliqué que la recommandation de fusion a été faite dans un souci de favoriser la réussite de l'ensemble des élèves et de permettre à un plus grand nombre d'élèves de fréquenter leur école de quartier. La décision de fusionner les deux écoles a par la suite été adoptée dans le cadre de l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires.
- **Adoption du rapport annuel 2014-2015**

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, chaque commission scolaire doit préparer annuellement un rapport pour rendre compte à la population de son territoire de la réalisation du plan stratégique qu'elle a établi pour une période maximale de cinq ans. Dans ce cadre, le Conseil des commissaires a accepté le rapport annuel 2014-2015 qui a été déposé. Une copie de ce rapport sera envoyée prochainement au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- **Projet de pédagogie alternative dans le quartier Villeray**

Le Conseil des commissaires a annoncé le démarrage d'un projet de pédagogie alternative dans le quartier Villeray, en cohabitation avec l'école Gadbois. Ainsi, à compter du mois de septembre 2016, deux classes de maternelle y seront ouvertes chaque année. Il est à noter que les places dans ces nouvelles classes seront données en priorité aux enfants de ce quartier où la population scolaire est en croissance.
- **L'école Louise-Trichet accueillera des garçons**

Depuis 57 ans, l'école Louise-Trichet ne scolarise que des filles en vertu de l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*. Or, la Commission scolaire étudiait depuis un certain temps la possibilité de faire de cette école, où les inscriptions sont en baisse depuis plus de cinq ans, une école secondaire mixte. Après consultation du conseil d'établissement et des comités de participation des enseignantes et des enseignants de l'école Louise-Trichet, ainsi que de l'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal et du comité de parents, le Conseil des commissaires a donc accepté de faire de l'école Louise-Trichet une école secondaire mixte de quartier.

- **Plan triennal de répartition des immeubles scolaires 2016-2019**

Le Conseil des commissaires a approuvé la version définitive du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2016-2019 de la CSDM. Ce plan a été établi après consultation des diverses instances concernées (comité de parents de la CSDM, Ville de Montréal, conseils d'établissement touchés par une modification ou une révocation de l'acte d'établissement, communautés locales, etc.) et dans un souci de favoriser le maintien, voire le resserrement du tissu urbain et une cohésion sociale. Il tient compte, notamment, des préoccupations de conservation environnementale et patrimoniale de la CSDM, de sa volonté de rationaliser et de maximiser l'utilisation de l'ensemble de son parc immobilier, des travaux liés aux capacités d'accueil découlant des modifications des rapports élèves-enseignant, des prévisions du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en ce qui concerne la hausse de la population scolaire de la CSDM et des travaux importants de rénovation, d'agrandissement et de construction liés aux dossiers des capacités d'accueil, de l'entretien ou du Programme de qualité de l'air intérieur. Ce plan triennal représente un moyen de favoriser la réalisation de la mission éducative de la CSDM.

- **Questions du public**

Des membres du public se sont présentés pour demander au Conseil des commissaires d'intervenir dans des dossiers concernant le transport scolaire et le droit de parole dans les conseils d'établissement. La présidente a assuré que les dossiers seraient examinés, mais a expliqué qu'ils ne pouvaient faire l'objet d'un débat public. Par ailleurs, des parents d'élèves sourds de l'école Gadbois, inquiets après avoir pris connaissance de la version pour consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires, se sont présentés pour demander que cette école ne soit pas déplacée dans les locaux de l'école secondaire Lucien-Pagé. Ils ont été rassurés par les amendements apportés au plan triennal puisque leurs enfants pourront continuer leur parcours à l'école Gadbois en 2016-2017.

Nominations

Postes de direction adjointe

- **Mme Andrée Rouleau** a été nommée directrice adjointe au centre **Yves-Thériault**. Elle est entrée en fonction le 17 décembre 2015.
- **M^{me} Kim Bouchard** a été nommée directrice adjointe à l'école **Saint-Pierre-Claver**. Elle est entrée en fonction le 17 décembre 2015.

Poste de direction

- **M. Daniel Tousignant** a été nommé directeur du centre **Tétreaultville**. Il est entré en fonction le 17 décembre 2015.

Le Conseil des commissaires leur souhaite tout le succès possible dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Source : Secrétariat général
Cette publication est rédigée en nouvelle orthographe.

Pour nous faire part de vos questions ou de vos commentaires,
vous pouvez nous écrire à secg@csdm.qc.ca ou nous appeler au 514 596-6012.

090009
Conception visuelle : Service des communications